

AROBASIMMO

HONORAIRES DE TRANSACTION A COMPTER DU 01/10/2017

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur

HONORAIRES DE VENTE Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%

Base net Vendeur Honoraires Acquéreur

De 0 à 150 000€ 6% TTC
De 150 001€ à 400 000€ 5% TTC
De 400 001€ et au-delà 4% TTC

HONORAIRE DE VENTE UNIQUEMENT DANS LE CADRE DU PARTENARIATS AVEC LES COMITES D'ENTREPRISE

Base net Vendeur Honoraires Acquéreur

De 0 à 150 000€ 6% TTC De 150 001€ et au-delà 3% TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicable sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Les honoraires de vente comprennent :

<u>Pour un mandat simple</u> Recherche de biens, rencontre et visite avec le vendeur, estimation, rédaction et enregistrement du mandat, rédaction et diffusion de la publicité sur internet, présentation du bien lors des expositions au sein des Comités d'Entreprise partenaires, réception et validation du projet des acquéreurs, organisation des visites et établissement du bon de visite, analyse et compte rendu des visites aux vendeur, réception de l'offre, montage du dossier et transfert chez notaires, visite de conformité du bien avant l'acte, accompagnement à l'acte authentique.

<u>Pour un mandat exclusif</u> (En complément des prestations effectuées pour un mandat simple) Distribution d'un mailing de proximité, panneau extérieur, visites virtuelles (caméra à 360°), point mensuel vendeur, mise en place d'une opération visites libres (dans le cas de logement vide), remboursement du diagnostic de performance énergétique si nous vendons votre bien.

HONORAIRES DE LOCATION AU 01/11/2017

Cf liste et disposition de la loi A .L.U.R et de l'Art 1 et 2 du décret N204890 du 1er Aout 2017 :

Pour la visite, la construction du dossier et la rédaction des baux - honoraires d'agence de 10€ du m² TTC en zone tendue (Toulouse) - 8€ du m² TTC pour le reste du territoire.

Pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée - honoraire d'agence de 3€ du m² TTC

Nos honoraires d'agence sont partagés entre le locataire et le bailleur

AVIS DE VALEUR:

Frais de déplacement, étude du bien et avis de valeur écrit - Forfait de 150 €TTC

EXPERTISE IMMOBILIERE suivant devis.